

Van: DNW/PH

5 juli 1961

Aan: T via DGPZ en S.

Onderwerp: Italiaanse ontwerp-verklaring
voor de Regeringschefs.

Eerste lezing van de door de heer Cattani opgestelde, door de Regeringschefs op 18 juli te publiceren gemeenschappelijke verklaring geeft aanleiding tot de volgende opmerkingen.

Het meeste treft wel de uitzonderlijke vaagheid van de in de kleurrijke parafen opgediende ideeën.

Het stuk bevat enige aanduidingen dat het is geschreven ter verzachting van de principiële Nederlandse bezwaren tegen de Franse plannen. Zo wordt de nadruk gelegd op het feit dat de Europese politieke samenwerking open staat voor alle Europese landen, dat de Regeringschefs slechts beslissingen zullen kunnen nemen over kwesties welke binnen hun competentie liggen en wordt gepleit voor fusie van de drie executieven op korte termijn. Gezien echter de uiterst vage formulering kan dit Italiaanse stuk er niet in slagen onze wezenlijke bedenkingen weg te nemen.

Bovendien wordt de z.g. openheid van het politiek overleg ontkracht door de stelling, opgenomen in de toelichting op de "Gemeenschappelijke Verklaring", dat deelneming aan de Europese politieke samenwerking "subordonnée" is aan toetreding tot de E.E.G. Voorts wordt in punt 6 van de toelichting gesteld dat het de Regeringschefs vrij staat over ieder onderwerp te discussiëren; structurele en strategische NATO-kwesties vallen daar dernalve onder, zij het dat daarover door de Regeringschefs geen beslissingen zullen worden genomen.

In feite komt deze gemeenschappelijke verklaring vrijwel geheel tegemoet aan het Franse verlangen van periodiek, onbeperkt politiek overleg op het hoogste niveau; immers ook in de huidige versie van het rapport van de Studie-commissie wordt van het nemen van beslissingen niet meer gerept. ~~xx~~

De verklaring rept niet - zulks zal de Fransen genoeg doen - van het deelnemen van vertegenwoordigers van de executieven der Gemeenschappen aan het topperleg wanneer kwesties welke de Gemeenschappen raken, aan de orde komen. Zulks strookt geheel met de Franse opvatting dat het Europese politieke overleg volledig gescheiden dient te zijn van de communautaire samenwerking.

Het Italiaanse ontwerp ademt in zoverre de geest van de Europese integratie dat het voor de toekomst meerderheidsbeslissingen, ook op buitenlands politiek terrein, in het vooruitzicht stelt. Deze toekomstmuziek is evenwel zo zwaar geclauserd dat daaraan op dit moment nauwelijks praktische betekenis kan worden genecht.

De introductie van dit Italiaanse document op 10 juli te Rome kan niettemin in zoverre interessant zijn, dat de Fransen zich zullen moeten uitspreken over een aantal punten waar zij tot nog toe afwijzend tegenover stonden, zoals b.v. de fusie van de executieven en de benaming "Europese Universiteit".

MEMORANDUM

(Doorslag)

Van:

Aan:

Onderwerp:

- 2 -

Ook de voorgestelde versterking van het Europese Parlement past slecht in de gedachtenwereld van de Gaulle. Het blijkt overigens een open vraag, welke grondige nadere studie vereist, of de Nederlandse Regering uitbreiding van de bevoegdheden van dit Parlement wenselijk acht.

Zie de
resolutie

De omvang en de veelheid van behandelde onderwerpen wekt de indruk dat de Italianen deze verklaring in de plaats willen stellen van het rapport van de Studie-commissie en zullen trachten het op 10 juli aangenomen te krijgen ter publieke verkondiging door de Regeringschefs op 18 dezer. Het komt voor dat Nederland daarmee niet kan instemmen. Wij zouden kunnen stellen dat de Italiaanse verklaring vele interessante facetten heeft, welke nadere bestudering door de Studie-commissie behoeven.

Officieus persoonlijk dokument opgesteld door Catani,
Italiaans gedelegeerde in Stadiegroep van de Zes.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement des Pays membres des Communautés Européennes, réunis à Bonn le 18 juillet 1961, ont signé, au nom de leurs Gouvernements respectifs, la "Déclaration commune" suivante :

- "L'unité politique de l'Europe", vu l'évolution actuelle de la situation mondiale, s'avère chaque jour davantage comme une exigence fondamentale et comme un élément déterminant aux fins du maintien de la paix et de l'affirmation de la liberté et du progrès économique et social, dans le monde;
 - elle représente le ferment essentiel à la transformation pacifique du monde libre et une garantie d'étroite association avec les Etats-Unis d'Amérique, en une politique de paix et de solidarité avec tous les peuples.
 - L'unité politique de l'Europe constitue, en effet, le but final que se posent les Traités de Paris et de Rome, et les Communautés économiques européennes existantes ne sont que la première réalisation tangible de la conception politique d'une Europe unie.
 - Partant, en réaffirmant leur entière fidélité aux idéaux et aux objectifs des Traités de Paris et de Rome, les six Gouvernements constatent avec satisfaction que les Communautés économiques européennes se sont effectivement affirmées en tant que facteur essentiel d'expansion générale des échanges et comme l'instrument le plus utile pour une contribution réelle de l'Europe à la solution des problèmes mondiaux de l'aide aux Pays en voie de développement économique et de stabilité monétaire, ainsi que comme puissant centre moteur de l'unification économique et politique de l'Europe
- La réalisation du but final constitué par l'unité politique de l'Europe sera hâtée par l'acheminement d'un processus parallèle et interdépendant d'intégration économique et de coopération politique, ouvert à tous les Pays européens.

.../...

- - -

A cet égard les Six Gouvernements remarquent avec satisfaction que l'intégration commencée par eux a déjà mis en marche un plus vaste processus unitaire européen et ils souhaitent vivement que celui-ci puisse se réaliser de façon concrète par l'adhésion au Marché Commun d'autres Pays européens et notamment du Royaume Uni.

Les Six Gouvernements sont donc d'avis que l'heure est venue de compléter l'action des Communautés économiques européennes par une organisation politique des Pays membres de ces Communautés; organisation qui, par étapes successives, pourrait se manifester aussi sous des formes "institutionnalisées" d'unification politique et qui pousserait donc nettement vers la réalisation de l'unité politique de l'Europe, en favorisant ainsi le maintien de la paix et le développement des échanges économiques et culturels dans le monde.

- A cette fin, les Chefs d'Etat et de Gouvernement des Pays membres des Communautés économiques européennes ont décidé de se réunir au moins trois fois par an, tour à tour dans chacune de leurs capitales respectives, pour des échanges de vues, pour des consultations et des décisions éventuelles, rentrant dans la sphère de leurs compétences, sur tous les problèmes internationaux d'intérêt commun, ainsi que dans le but précis de favoriser l'unité politique de l'Europe et de contribuer par cela à l'affermissement des plus vastes Organisations internationales dont leurs Pays sont également membres.

Au fur et à mesure, pour des problèmes donnés, présentant un intérêt européen particulier et ne rentrant pas dans la sphère d'activité des Institutions communautaires européennes existantes, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement pourra décider la convocation de réunions des ministres nationaux compétents.

- Les Six Gouvernements s'engagent en outre à prendre des initiatives concrètes, susceptibles de favoriser le chemin vers l'unification politique de l'Europe et en particulier :

- d'institutionnaliser la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement;

- d'établir, au maximum d'ici la fin de la deuxième étape de la période de transition prévue par le Traité de Rome pour la réalisation du marché Commun, les modalités de l'approfondissement graduel et progressif de leur coopération politique;

- Ils s'engagent, en outre, d'ores et déjà, à examiner favorablement au maximum d'ici la fin de la susdite période de transition, la possibilité :

- d'établir, sur la base de l'expérience acquise, l'étendue et les modalités d'application d'une politique étrangère communes;

- d'arrêter les phases successives d'un processus d'évolution unitaire permettant de parvenir graduellement à des décisions prises à la majorité.

Les Six Gouvernements, convaincus que le progrès dans la voie de l'unité politique de l'Europe pourra être facilité par un perfectionnement des institutions communautaires européennes existantes, se sont exprimés en faveur :

- de la rationalisation de ces institutions, notamment par une rapide fusion des trois organes exécutifs, effectuée sans altérer les pouvoirs de chacun d'eux, tels qu'ils sont établis par les Traités de Paris et de Rome;

- d'un affermissement de l'Assemblée Parlementaire Européenne, en tant que principal centre moteur de l'unification politique de l'Europe, en lui conférant aussi de nouveaux pouvoirs de contrôle, déterminés et spécifiques;

À cet effet, les Chefs d'Etat et de Gouvernement des Pays membres des Communautés économiques européennes;

a) se sont déclarés en faveur de l'organisation d'un "colloque" annuel avec l'Assemblée Parlementaire Européenne.

Au cours de ce "colloque", il faudrait :

- examiner et discuter les initiatives tangibles prises par les Gouvernements pour favoriser l'unité politique de l'Europe;

- arrêter les grandes lignes d'évolution des problèmes politiques de l'Europe, sur la base d'un rapport élaboré par les Gouvernements;

b) ont chargé les Ministres des Affaires Etrangères d'entreprendre immédiatement l'étude, d'accord avec l'Assemblée parlementaire Européenne, des modalités concrètes pour la réalisation de ce "colloque" annuel.

- Enfin, les Six Gouvernements, convaincus que l'unité politique de l'Europe dépend étroitement de la formation spirituelle et culturelle des hommes qui devront participer à sa réalisation, ont décidé de donner lieu sans tarder à une coopération culturelle approfondie.

Celle-ci devra tendre à coordonner les efforts et les moyens, dans les différents domaines de la science, à généraliser l'équivalence des diplômes et à harmoniser les programmes, ainsi qu'à développer le plus possible les échanges de professeurs et d'étudiants.

A cet effet, les Six Gouvernements, tout en s'engageant à promouvoir une "vocation européenne" particulière des Institutions universitaires nationales existantes, ont décidé de créer à Florence une Université européenne, qui sera la première manifestation tangible et symbolique de l'unité européenne sur le plan culturel.

Le texte proposé de "Déclaration commune" des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Pays membres des Communautés Européennes, s'il était adopté, permettrait de réaliser les résultats essentiels suivants :

1. La réunion de Bonn s'achèverait sur des décisions positives, d'une nette inspiration européenne, susceptibles de donner un sûr essor au processus d'intégration politique de l'Europe (sans influencer, pour autant, sur le dilemme, actuellement idéal, entre Fédération et Confédération). Ces décisions, manifestations positives de foi dans l'avenir de l'Europe, auraient d'autant plus de valeur dans l'incertitude actuelle de la situation internationale et entraîneraient sans doute un effet tonifiant, du point de vue psychologique, sur l'opinion publique occidentale;
2. Ce serait une réaffirmation du fait que l'unité politique de l'Europe réponde à l'intérêt du monde libre tout entier et de l'étroite association entre l'Europe et les Etats-Unis d'Amérique (ce qui dissiperait les soupçons concernant une "troisième force" ou des éléments de division de l'Alliance atlantique);
3. Tout en acceptant, pour le moment, la position intergouvernementale française, ce serait une réaffirmation solennelle de l'intention de nos six Gouvernements de procéder dans la voie de l'unité politique de l'Europe; on mettrait effectivement en marche un processus évolutif vers l'intégration politique, prévoyant l'engagement de passer, en un délai précis (avant la fin de la période de transition de réalisation du Marché Commun) à la phase institutionnelle; et cela en prévoyant la possibilité de futures décisions prises à la majorité, ainsi qu'avec une politique extérieure commune d'une certaine ampleur;
4. C'est aux Chefs d'Etat et de Gouvernement que reviendrait la première initiative pour une évolution unitaire de l'Europe;

5. Un parallélisme s'établirait entre le processus d'intégration économique et celui d'intégration politique, ainsi qu'entre la participation aux Communautés économiques européennes et la participation à la coopération et à l'intégration politique, en disant explicitement que ces deux processus restent "ouverts à tous les Pays européens". Par cela on tiendrait pleinement compte de certaines attentes britanniques, en confirmant une fois encore que la participation à la coopération européenne est, sur le plan politique, subordonnée à la participation à l'intégration économique, et que l'adhésion au Marché Commun implique aussi l'acceptation de ses buts politiques;

6. Aucune limite ne serait imposée aux discussions entre les Chefs d'Etat et de Gouvernement; mais on préciserait qu'ils pourraient prendre des "décisions" uniquement "dans la sphère de leur compétence" (et donc sans interférer avec les différentes organisations internationales, notamment l'Otan et l'OCSE);

7. On éviterait toute interférence entre le mécanisme à mettre immédiatement sur pied pour la coopération politique et le plein fonctionnement des institutions communautaires existant déjà (il a été clairement déclaré que les réunions éventuelles des Ministres nationaux pourront avoir lieu pour examiner "des problèmes d'intérêt européen particulier et ne rentrant pas dans la sphère d'activité des institutions européennes communautaires existantes");

8. Enfin, les Chefs d'Etat et de Gouvernement :

- décideraient la création de l'Université Européenne de Florence et le début d'une coopération culturelle européenne;

- s'exprimeraient en faveur de la fusion des trois organes exécutifs des Communautés Européennes et de l'attribution de nouveaux pouvoirs de contrôle à l'Assemblée Parlementaire Européenne, prévoyant d'ores et déjà l'organisation d'un "colloque" annuel pour contrôler l'ampleur et la profondeur des initiatives concrètes des Gouvernements en vue de favoriser l'unité politique de l'Europe et de discuter les grandes lignes de la politique européenne globale.